



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2023
Français
Original : anglais

Application de la résolution [2682 \(2023\)](#)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2682 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport ([S/2023/340](#)) du 11 mai 2023, et l'exposé présenté le 18 mai 2023 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le 12 juin, la Chambre des députés a adopté la loi budgétaire fédérale pour les exercices 2023, 2024 et 2025. Dans une déclaration faite le même jour, le Premier Ministre iraquien, Mohammed Shia' Al-Sudani, a souligné que le Gouvernement examinerait les amendements budgétaires apportés par la Chambre des députés afin de s'assurer qu'ils sont conformes au programme ministériel. Le 21 juin, le Président iraquien, Abdullatif Jamal Rashid, a ratifié la loi budgétaire.

3. Le budget prévoit des niveaux records de recettes, de dépenses et de déficit annuels, à savoir 103,5 milliards de dollars, 153,1 milliards de dollars et 49,6 milliards de dollars respectivement, sur la base d'un prix du baril de pétrole estimé à 70 dollars. Le budget reste tributaire des recettes pétrolières et prévoit une augmentation substantielle des salaires et des pensions de retraite du secteur public. Le 7 août, la Cour suprême fédérale a statué sur les recours déposés par le Premier Ministre concernant plusieurs dispositions de la loi budgétaire fédérale, jugeant certaines des dispositions en question inconstitutionnelles.

4. Le 20 juin, le Conseil des ministres a fixé au 18 décembre 2023 la date des élections aux conseils provinciaux. Le 26 juin, la Haute Commission électorale indépendante a organisé une conférence à l'intention des partis politiques et des coalitions afin de clarifier les procédures d'enregistrement des listes individuelles,



des partis politiques et des coalitions. L'enregistrement des entités politiques a eu lieu entre le 1^{er} juillet et le 7 août et le dépôt des listes de candidats s'est terminé, après plusieurs prolongations, le 22 août. La Commission a indiqué, le 16 septembre, qu'au total 39 alliances électorales, 29 partis politiques se présentant en dehors des alliances électorales et 66 candidats indépendants se présenteront aux élections. La Commission a en outre indiqué, le 21 septembre, que plus de 6 000 candidats s'étaient inscrits au total, dont 1 650 candidates (27,3 %). Le 9 juillet, la Commission a ouvert une période d'un mois pour permettre aux électeurs de mettre à jour leur dossier d'inscription biométrique.

5. Le 16 juillet, le Comité suprême de soutien à la participation des femmes aux élections aux conseils provinciaux a lancé son plan de travail. Le Comité, composé de représentants du Gouvernement, de la société civile et de l'ONU, a été créé en mai par un décret du Conseil des ministres. Son plan de travail comprend des mesures destinées à stimuler la participation politique des femmes, telles que la lutte contre les discours haineux à l'encontre des candidates et le plaidoyer en faveur d'un code de conduite électoral pour les partis politiques. Parallèlement, la MANUI a organisé des consultations dans les provinces d'Anbar, de Bassora, de Mouthanna, de Najaf, de Karbala, de Dhi Qar, d'Ouasset et de Salaheddin entre le 19 juin et le 22 août afin de promouvoir la participation des femmes aux processus politiques et électoraux, avec la participation d'autorités locales, de représentants de la société civile, d'anciens membres de conseils provinciaux et d'anciens candidats aux élections législatives. Les consultations visaient à aider le Gouvernement à mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

6. Au cours de la période considérée, des discussions techniques et politiques ont été organisées en vue de préparer les élections au Parlement de la Région du Kurdistan, qui avaient été reportées. Le 30 mai, la Cour suprême fédérale a rendu un arrêt dans lequel il a jugé inconstitutionnelle la prolongation du mandat du Parlement de la Région du Kurdistan et confirmé le rôle de la Haute Commission électorale indépendante fédérale dans l'organisation des élections législatives régionales. Le 18 juillet, dans une lettre adressée à la présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq, la Commission a déclaré qu'elle pourrait organiser et conduire les élections au Parlement de la Région du Kurdistan d'Iraq à partir du 18 février 2024. La Commission avait publié, le 12 juillet, une déclaration dans laquelle elle a indiqué qu'elle avait commencé à mettre à jour la liste des électeurs pour la Région du Kurdistan d'Iraq. Le 3 août, la présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq a décrété que le 25 février 2024 était la nouvelle date des élections. Le 13 septembre, la Cour suprême fédérale a décidé de reporter sa décision sur les actions intentées par l'Union patriotique du Kurdistan et par un membre du conseil provincial de Souleïmaniyé concernant la constitutionnalité de certaines dispositions de la loi électorale de la Région du Kurdistan.

7. Le 24 juin, le Cabinet du Premier Ministre a publié le résumé du premier rapport semestriel sur la mise en œuvre du programme gouvernemental, qui porte sur la période allant de décembre 2022 à juin 2023. Dans le rapport, l'accent est mis sur les résultats obtenus en l'absence de budget, en utilisant les ressources disponibles conformément aux prérogatives du Gouvernement. Parmi les principales réalisations pendant la période couverte par le rapport, on peut citer l'achèvement ou la remise en état d'établissements de soins de santé et d'écoles ; la fourniture de services et d'une assistance technique dans les régions mal desservies ; et l'introduction de la stratégie nationale d'éducation 2022-2031. Le rapport indique que les ministères ont été invités à soumettre à nouveau les grands contrats à un examen financier et juridique et à veiller à ce que les collaborateurs de haut rang des ministres agissent de manière impartiale et ne soient pas affiliés à des partis politiques. La réforme économique est présentée comme une priorité dans le rapport, y compris la diversification des sources

de revenus de l'Iraq par le développement des secteurs industriel et agricole. Parmi les autres points soulignés dans le rapport figurent la création du Fonds de développement de l'Iraq, qui vise à rapporter les allocations budgétaires aux priorités du Gouvernement et à améliorer l'environnement d'investissement du pays, ainsi que l'approche dynamique adoptée par l'Iraq pour favoriser la coopération régionale, la stabilité et les initiatives de développement, notamment le lancement du projet de route du développement, un réseau de transport qui reliera le Golfe à la Türkiye et à l'Europe. Le 7 août, le règlement (n° 3 de 2003) relatif au Fonds de développement de l'Iraq a été publié au journal officiel.

8. Au cours de la période considérée, une série de manifestations ont été organisées à Bagdad et dans d'autres provinces pour condamner les profanations répétées du Coran en Europe. Le 28 juin, le fait qu'un ressortissant iraquien résidant en Suède ait brûlé le Coran a suscité une large condamnation de la part des dirigeants politiques et religieux, ainsi que des acteurs armés. Le 29 juin, le chef du mouvement sadriste, Moqtada Sadr, a mobilisé ses partisans pour manifester devant l'ambassade de Suède à Bagdad, où ils ont brûlé le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQI+. Lors des manifestations organisées par d'autres acteurs le même jour, des manifestants ont pénétré dans l'enceinte de l'ambassade de Suède et ont brûlé les drapeaux arc-en-ciel et suédois. Lors d'une autre manifestation, le 8 juillet à Karbala, les drapeaux américain et israélien ont été brûlés.

9. Le 20 juillet, l'Iraqien impliqué dans l'incident de juin a organisé une autre manifestation à Stockholm, au cours de laquelle il a piétiné le Coran et le drapeau iraquien, et a malmené des photos de religieux musulmans. Plus tôt dans la journée, des rumeurs selon lesquelles de tels actes étaient prévus ayant circulé sur les médias sociaux, des manifestants ont à nouveau pénétré dans l'ambassade de Suède à Bagdad et y ont mis le feu. Les forces de sécurité iraqiennes ont procédé à des dizaines d'arrestations. Le Ministère iraquien des affaires étrangères a immédiatement condamné les agissements des manifestants, tandis que le Ministère suédois des affaires étrangères a dénoncé l'attaque comme une « violation grave » de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Le Premier Ministre a présidé une réunion d'urgence du Conseil des ministres, qui a affirmé l'engagement du Gouvernement à faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent et à assurer la sécurité et la sûreté de toutes les missions diplomatiques.

10. En réaction à l'incident du 20 juillet, des appels à manifester à la place Tahrir à Bagdad ont été lancés sur certaines plateformes de médias sociaux. Le 21 juillet, alors que des manifestations se déroulaient dans plusieurs provinces, des informations ont fait état du fait qu'un groupe ultranationaliste danois a brûlé le Coran devant l'ambassade d'Iraq à Copenhague. Dans la soirée, des centaines de manifestants se sont rassemblés pendant plusieurs heures à la place Tahrir et ont tenté d'atteindre l'ambassade du Danemark, mais ils se sont dispersés après l'intervention des forces de sécurité, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes. Le 22 juillet, le Cabinet du Président, le Ministère des affaires étrangères et la Cellule d'information sur la sécurité du Cabinet du Premier Ministre ont publié des déclarations distinctes demandant à la communauté internationale d'adopter une attitude responsable et appelant au calme.

11. Les actes de profanation perpétrés en juin et en juillet ont été fermement condamnés par le Gouvernement iraquien et les dirigeants politiques. Le 30 juin, dans une lettre adressée à son homologue iraquien, le Ministère suédois des affaires étrangères a fait part de son « profond rejet de ces actes anti-islamiques ». Le 22 juillet, le Ministère danois des affaires étrangères a condamné les événements survenus à Copenhague. Le 20 juillet, le Premier Ministre iraquien a ordonné l'expulsion de l'ambassadeur suédois d'Iraq et le rappel du chargé d'affaires iraquien

de Stockholm, tandis que le département des relations extérieures du Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé qu'il suspendait également sa mission en Suède.

12. Le 29 juin, le grand ayatollah Ali Sistani a soulevé la question de la profanation du Coran dans une lettre qu'il a adressée au Secrétaire général, dans laquelle il a souligné que la liberté d'expression ne pouvait justifier de tels actes et a demandé que l'ONU prenne des « mesures efficaces » pour y répondre. Le 21 juillet, le Secrétaire général a répondu au grand ayatollah Sistani en lui adressant une lettre, dans laquelle il a condamné les actes d'intolérance, la violence et l'islamophobie et indiqué que l'ONU était déterminée à appliquer pleinement la résolution 53/1 du Conseil des droits de l'homme sur « la lutte contre la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ».

13. Les 24, 25 et 26 juillet, le Président et le Premier Ministre ont rencontré séparément les représentants des missions diplomatiques. Ils ont condamné la profanation du Coran et réaffirmé l'engagement de l'Iraq à protéger les missions diplomatiques. Le 31 juillet, le Ministre des affaires étrangères a participé à une réunion extraordinaire virtuelle au niveau ministériel de l'Organisation de la coopération islamique, au cours de laquelle il a réitéré les appels lancés par le Gouvernement iraquien en faveur de résolutions internationales sur le respect de la religion et des symboles religieux. L'Organisation a publié une résolution dans laquelle elle a renouvelé sa condamnation des incidents traduisant les propositions de l'Iraq.

14. Les dirigeants iraqiens continuent de s'intéresser activement aux problèmes posés par les changements climatiques et la pénurie d'eau. Le Président a rencontré le Ministre des ressources en eau le 28 mai, le 25 juin et le 31 juillet, tandis que le Premier Ministre a rencontré le Ministre des ressources en eau le 28 mai et a présidé la troisième réunion du Comité suprême de l'eau le 2 août. Lors de leurs discussions, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de négocier des accords de partage de l'eau avec les pays voisins et d'adopter un plan national de gestion des ressources en eau. Le Ministère de l'environnement a annoncé, le 14 juin, l'adoption de nouvelles mesures visant à réduire la pollution de l'environnement, après avoir lancé une stratégie globale à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin.

15. Pendant ce temps, le Gouvernement a dû faire face à une crise croissante de l'électricité en Iraq. Le 29 mai, le Président a rencontré le Ministre de l'électricité et, le 10 juillet, le Premier Ministre a rencontré des fonctionnaires des Ministères de l'électricité et du pétrole. Les pénuries d'électricité actuelles étaient liées au blocage des paiements iraqiens pour le gaz iranien, en raison des sanctions imposées à la République islamique d'Iran par les États-Unis d'Amérique. Les autorités compétentes ont été chargées de rechercher d'autres solutions. Le 11 juillet, le Premier Ministre a annoncé que l'Iraq et la République islamique d'Iran avaient conclu un accord prévoyant la reprise des importations de gaz iranien en échange de pétrole brut iraquien. Les pénuries d'électricité ont déclenché des manifestations à Bagdad le 14 juillet, après qu'un groupe armé se faisant appeler Ashab al-Kahf (Gens de la Caverne) a appelé le 9 juillet à manifester devant l'ambassade des États-Unis pour exiger le déblocage des fonds nécessaires au paiement des redevances dues pour le gaz iranien. Les manifestants auraient tenté de pénétrer dans la Zone internationale, mais se sont retirés après l'intervention des forces de sécurité iraqiennes.

16. Le 27 juillet, le Secrétariat général du Conseil des ministres a publié une circulaire dans laquelle il a clarifié la signification du terme « genre » et précisé que, dans les documents officiels, ce terme doit être suivi des mots « homme et femme » placés entre parenthèses. La circulaire a été publiée alors que plusieurs institutions gouvernementales nationales et locales, dont le Ministère de l'intérieur, le Ministère

de la santé, le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, avaient donné des instructions pour définir ou limiter l'emploi de ce terme.

17. Le 8 août, l'autorité iraquienne de régulation des médias, connue sous le nom de Commission de la communication et des médias, a publié des instructions interdisant l'utilisation des termes « genre » et « homosexualité ». Le 15 août, la Chambre des députés a achevé la première lecture du projet d'amendement à la loi anti-prostitution n° 8 de 1988, au titre duquel la loi est renommée « loi contre la prostitution et l'homosexualité ». L'amendement vise à ériger en infraction pénale les relations homosexuelles et impose la peine de mort ou l'emprisonnement à vie à toute personne reconnue coupable de cette infraction.

18. Le 3 juillet, le décret présidentiel de 2013 nommant le cardinal Louis Raphaël Sako à la tête de l'Église chaldéenne à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq, ainsi que le responsable des dotations de l'Église, a été révoqué. Le cardinal Sako s'est opposé à la révocation du décret et a quitté Bagdad pour s'installer dans la Région du Kurdistan d'Iraq le 21 juillet. M. Rashid a souligné, notamment lors de réunions diplomatiques tenues en Iraq les 25 et 26 juillet, que le décret avait été abrogé pour des raisons techniques et juridiques. Le 1^{er} août, dans une lettre ouverte adressée à M. Rashid, le cardinal Sako a rejeté toute mesure provisoire de la Présidence qui ne rétablirait pas complètement le décret de nomination et a fait part de son intention de rester à Erbil jusqu'à la fin du mandat de M. Rashid si le décret n'était pas rétabli.

19. Le 5 août, le Premier Ministre a pris la parole à la Conférence nationale pour le dialogue entre les jeunes, qui s'est tenue à Bagdad. Il a souligné les efforts déployés par l'Iraq, dont la population est l'une des plus jeunes au monde, pour tirer parti de sa jeunesse, notamment en encourageant sa participation dans le secteur privé. Lors de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août, le Conseil des ministres a tenu une session extraordinaire pour discuter des résultats de la conférence, au cours de laquelle il a décidé de créer un conseil supérieur de la jeunesse, présidé par le Premier Ministre.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

20. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont poursuivi leur dialogue sur les questions à régler, dont le partage des recettes et le projet de loi fédérale sur les hydrocarbures. Les 9 et 10 juin, la Chambre des députés a procédé à un vote sur les dispositions du projet de loi budgétaire relatives à la Région du Kurdistan d'Iraq. Ce vote a fait suite à de longues négociations sur les amendements proposés par la commission parlementaire des finances le 25 mai et dénoncés par le Gouvernement de la Région du Kurdistan comme étant une atteinte « aux droits du peuple kurde », à la Constitution et aux accords antérieurs conclus avec le Gouvernement fédéral. Le 13 juin, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, s'est félicité de l'approbation du budget, tout en dénonçant l'attitude adoptée à l'égard de la Région lors des débats parlementaires.

21. En vertu de la loi budgétaire, la Région du Kurdistan d'Iraq recevra 12,67 % du budget en échange d'autres obligations, notamment fournir au moins 400 000 barils de pétrole par jour à l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole, à des fins d'exportation ou de consommation intérieure. Le budget prévoit également des compensations pour les coûts de transport et de production du pétrole dans la Région du Kurdistan d'Iraq, le transfert des recettes non pétrolières au Trésor public et l'engagement de régler les sommes dues entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour la période 2004-2022. D'autres dispositions de la loi stipulent que les revenus provenant des gisements pétroliers de

la Région du Kurdistan d'Iraq doivent être déposés sur un compte bancaire unique ouvert par le Ministère des finances ; énoncent un mécanisme de règlement des différends ; et engagent le Gouvernement de la Région du Kurdistan à donner la priorité au paiement des salaires des fonctionnaires et pensions des retraités de la Région et à déboursier les fonds d'investissement en souffrance des provinces de la Région. La loi autorise le Premier Ministre fédéral à prendre les mesures nécessaires si le Gouvernement de la Région du Kurdistan ne respecte pas ces engagements.

22. Le 22 juin, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a demandé au Gouvernement fédéral de revoir les amendements apportés à la loi budgétaire fédérale. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a envoyé plusieurs délégations à Bagdad en juillet et en août pour discuter de l'exécution du budget. Le 1^{er} août, le Premier Ministre a affirmé l'engagement pris par toutes les parties de mettre en œuvre l'accord politique avec la Région du Kurdistan d'Iraq et a annoncé que le Gouvernement fédéral avait commencé à déboursier à la Région une partie de la part du budget qui lui revenait. Il a également annoncé que le Ministère fédéral du pétrole avait reçu du pétrole de la Région. En juin et en juillet, le Gouvernement fédéral avait transféré 400 milliards de dinars irakiens à la Région, contribuant ainsi au paiement rétroactif des sommes dues aux fonctionnaires. Le 7 août, la Cour suprême fédérale a statué sur un recours déposé par le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan contre certaines dispositions de la loi budgétaire fédérale, y compris des dispositions relatives aux obligations et aux droits de la Région du Kurdistan d'Iraq, notamment la fourniture de pétrole au Gouvernement fédéral, les compensations financières pour les coûts de production et de transport du pétrole dans la Région et le transfert des recettes non pétrolières au Trésor public. Dans son arrêt, la Cour a jugé inconstitutionnelles les modalités d'un mécanisme de règlement des différends mais elle a rejeté plusieurs autres aspects des recours.

23. Dans le même temps, l'oléoduc Iraq-Türkiye reliant Kirkouk au port de Ceyhan en Türkiye est resté fermé. La Türkiye a informé l'Iraq que l'oléoduc, qui a été endommagé par le tremblement de terre qui a frappé la zone le 6 février, faisait l'objet d'inspections et de travaux de réparation. Les deux parties ont continué de tenir des réunions pour discuter d'autres questions en suspens relatives à leur coopération concernant l'oléoduc.

C. Situation de sécurité

24. Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine, tandis que les forces de sécurité poursuivaient leur action de lutte antiterroriste, en réponse aux activités du groupe. Du 18 mai au 19 août, 69 attaques ont été imputées à Daech, visant en majeure partie les forces de sécurité irakiennes. Au total, 178 attentats ont été attribués à Daech au cours du premier semestre de 2023, contre 526 au cours du premier semestre de 2022. Ce chiffre est le plus bas rapporté sur une période de six mois depuis que l'Iraq a déclaré sa victoire sur Daech en décembre 2017 et traduit une baisse globale des attentats attribués au groupe.

25. Les attaques contre des convois appartenant à des entreprises irakiennes chargées de transporter des provisions pour la coalition internationale contre Daech se sont poursuivies de manière sporadique, quatre attaques ayant été signalées entre le 18 mai et le 19 août dans les provinces de Babel et de Qadissiyé. Aucune victime n'a été signalée à la suite de ces attaques, qui ont toutes été revendiquées par le groupe Ashab al-Kahf.

26. Tout au long de la période considérée, le Ministère turc de la défense a signalé des opérations terrestres et aériennes persistantes contre des cibles du Parti des

travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq, notamment dans les provinces de Dahouk, Erbil et Souleïmaniyé. Le 24 mai, le Ministre de la défense de la Türkiye a déclaré, lors d'une conférence dans son pays, que « la lutte contre le terrorisme [dans le nord de l'Iraq et en République arabe syrienne] se poursuit ».

27. La Türkiye a précédemment réaffirmé qu'elle exerçait son « droit inhérent de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies ». En outre, la Türkiye a souligné que « le plus grand soin et la plus grande attention étaient accordés à la protection des biens, de la vie de la population civile et de l'environnement ». L'Iraq a déjà demandé qu'il soit mis la fin aux « incursions turques et violations de la souveraineté iraquienne » et a réaffirmé sa volonté de coopérer avec la Türkiye en vue de « trouver un terrain d'entente et de parvenir à des solutions pacifiques ».

28. Le 3 juillet, le gouverneur de Souleïmaniyé a annoncé que le Gouvernement turc avait prolongé l'interdiction de vol à l'aéroport international de Souleïmaniyé. L'interdiction, annoncée pour la première fois le 3 avril 2023, a été prolongée jusqu'au 3 janvier 2024. Le 5 avril, le porte-parole du Ministère turc des affaires étrangères a déclaré que la décision avait été prise en raison de « l'infiltration du PKK... dans l'aéroport ».

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

29. Le Gouvernement iraquien a continué à renforcer la coopération bilatérale avec les partenaires régionaux et internationaux, en mettant l'accent sur le renforcement des liens économiques, l'intégration économique régionale et les investissements étrangers. La promotion d'une action commune pour lutter contre les changements climatiques, la pénurie d'eau, le terrorisme et le trafic de stupéfiants faisait également partie des aspects essentiels de sa politique. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour maintenir des relations régionales et internationales équilibrées, tout en soulignant la nécessité de respecter la souveraineté de l'Iraq.

30. Le 17 mai, après la décision de la Ligue des États arabes de rétablir la qualité de membre de la République arabe syrienne au sein de la Ligue des États arabes, le Ministre des affaires étrangères a participé à la réunion ministérielle de la Ligue à Djeddah. Il a également rencontré ses homologues égyptien et jordanien dans le cadre de la coopération tripartite entre leurs pays. En outre, la coopération économique bilatérale était au menu des discussions lors de la visite du Premier Ministre au Caire les 12 et 13 juin, et lors de la visite du Premier Ministre jordanien à Bagdad le 25 juillet.

31. Le 19 mai, le Premier Ministre a participé au Sommet de la Ligue arabe tenu à Djeddah, auquel a également participé le Président de la République arabe syrienne. Lors du sommet, il a indiqué que le retour de la République arabe syrienne au sein de la Ligue constituait une étape cruciale pour la stabilité régionale. Le même jour, le Ministre des affaires étrangères a coprésidé avec son homologue saoudien une réunion du comité politique, sécuritaire et militaire irako-saoudien, qui a porté en particulier sur la lutte contre les stupéfiants illégaux. Le 4 juin, le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne a rencontré les trois présidences et son homologue iraquien à Bagdad. Le 16 juillet, le Premier Ministre s'est rendu à Damas, où il a rencontré le Président de la République arabe syrienne et a réaffirmé que l'Iraq était favorable à la levée des sanctions imposées à la République arabe syrienne, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

32. Le 27 mai, le Premier Ministre a lancé le projet de la route du développement lors d'une conférence tenue à Bagdad, à laquelle ont participé les ministres des transports, ou leurs représentants, des pays voisins et des pays du Golfe, ainsi que des représentants de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Le Premier Ministre a indiqué que l'objectif du projet était de mettre en place un réseau de transport s'étendant sur 1 200 km de routes et de chemins de fer interconnectés et de contribuer ainsi à la croissance durable, à la diversification économique, à la lutte contre les changements climatiques et au renforcement de la coopération régionale.

33. Le 14 juillet, le Premier Ministre a reçu un appel téléphonique du Président turc. La conversation a porté sur le renforcement des partenariats économiques ainsi que sur la sécurité et la stabilité régionales.

34. Le 8 juin, le Ministre des affaires étrangères a conduit une délégation à Riyad pour participer à une réunion ministérielle de la coalition mondiale pour vaincre Daech. Dans son discours, il a souligné la forte coopération de l'Iraq avec la coalition et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et a souligné les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour lutter contre le terrorisme, renforcer la stabilité dans les zones libérées, faciliter le retour des personnes déplacées et rapatrier les citoyens irakiens du camp de Hol en République arabe syrienne, tout en exhortant d'autres États à rapatrier leurs citoyens.

35. Le 15 juin, le Premier Ministre a reçu à Bagdad l'Émir du Qatar, et les Gouvernements iraquien et qatarien ont signé une déclaration d'intention commune en vue d'une coopération élargie, ainsi que des mémorandums d'accord dans divers domaines, notamment l'énergie et la coopération en matière d'investissement.

36. Les 19 et 20 juin, le Président et le Premier Ministre ont rencontré séparément une délégation dirigée par le chef du Conseil stratégique des relations extérieures de la République islamique d'Iran, avec laquelle ils ont discuté de diverses questions, dont la sécurité et la stabilité de l'Iraq.

37. Le 30 juillet, le Ministre des affaires étrangères du Koweït s'est rendu à Bagdad, où il a rencontré les trois présidences et son homologue iraquien. Les discussions ont porté sur un règlement définitif de la question de la démarcation de la frontière maritime entre les deux pays, les responsables irakiens et koweïtiens ayant exprimé leur volonté de résoudre ce problème. Le 4 septembre, la Cour suprême fédérale d'Iraq a jugé que la loi n°42 de 2013, portant ratification de l'accord entre les Gouvernements iraquien et koweïtien concernant la réglementation de la navigation maritime à Khor Abdullah, était conforme à constitution. Auparavant, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans des lettres identiques datées du 22 août 2023 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (A/77/1013-S/2023/651), avait réaffirmé les droits souverains de l'Iraq dans la zone économique exclusive du champ de Dourra. Le 11 septembre, le Conseil de coopération des États arabes du Golfe a demandé à l'Iraq de respecter l'accord de navigation maritime de 2012 conclu par l'Iraq et le Koweït ainsi que la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et d'achever la démarcation de la frontière avec le Koweït. Le 17 septembre, les pays du Conseil de coopération du Golfe ont de nouveau demandé à l'Iraq de « prendre des mesures sérieuses et urgentes pour remédier aux répercussions négatives » découlant de la décision de la Cour suprême fédérale iraquienne.

38. Les 7 et 8 août, une délégation iraquienne conduite par le Ministre de la défense s'est rendue à Washington pour participer à la session inaugurale du dialogue conjoint de coopération en matière de sécurité entre l'Iraq et les États-Unis d'Amérique. Dans une déclaration conjointe, les deux parties ont indiqué que les discussions avaient

porté sur la coopération bilatérale en matière de sécurité, conformément à l'accord-cadre stratégique de 2008 et dans le cadre d'un partenariat global. Les questions examinées étaient notamment la coopération dans la lutte contre Daech, le rôle de la coalition internationale contre Daech et le renforcement des capacités des forces de sécurité irakiennes, y compris les peshmerga. Les deux parties ont souligné leur engagement commun en faveur de la stabilité régionale.

39. Les 22 et 23 août, le Ministre turc des affaires étrangères s'est rendu à Bagdad et a rencontré son homologue irakien, les trois présidences, le Président du Conseil supérieur de la magistrature et d'autres dirigeants politiques. Le 24 août, il s'est rendu à Erbil et a rencontré le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan d'Iraq, le chef du Parti démocratique du Kurdistan et d'autres dirigeants politiques. Les discussions ont porté notamment sur les relations économiques et commerciales bilatérales, la situation en matière de sécurité et les questions relatives à l'eau.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

40. Au cours de la période considérée, les responsables de la MANUI ont rencontré des représentants du Gouvernement, des partis politiques, du pouvoir judiciaire et des organisations de la société civile dans différentes parties du pays et ont encouragé un dialogue constructif entre les divers acteurs irakiens pour favoriser la stabilité, la sécurité et le développement.

41. La Représentante spéciale et le Représentant spécial adjoint pour les affaires politiques et l'assistance électorale se sont longuement entretenus avec la Haute Commission électorale indépendante et d'autres acteurs électoraux, les discussions portant sur les conseils et l'assistance que l'ONU continue d'apporter en vue des prochaines élections. Compte tenu du vide constitutionnel prolongé, ils ont mis en garde contre un nouveau report des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Le 2 août, dans une allocution prononcée devant le forum politique des femmes à Bagdad, le Représentant spécial adjoint a souligné que les prochaines élections aux conseils provinciaux offraient l'occasion de promouvoir la participation électorale des femmes.

42. Le 3 août, la Représentante spéciale a participé à des cérémonies à Bagdad et à Erbil pour commémorer les crimes commis par Daech contre la communauté yazidie, tandis que le Représentant spécial adjoint a pris la parole lors d'une cérémonie similaire à Bagdad le 1^{er} août. Ils ont demandé à toutes les parties de contribuer à l'instauration d'un environnement constructif sur le terrain afin de faciliter les retours et de se pencher sur la question de la responsabilité. Outre les déclarations faites par la Représentante spéciale et le Représentant spécial adjoint, la Mission a mené des consultations communautaires et une action de sensibilisation plus large en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Sinjar, la nomination, attendue depuis longtemps, d'un maire temporaire pour Sinjar devant être la prochaine étape essentielle du processus de mise en œuvre.

43. Le 13 août, à la suite d'une réunion avec des représentants de la société civile, la Représentante spéciale a publié, en réponse au débat sur l'emploi de termes tels que « genre » et « autonomisation des femmes », une déclaration dans laquelle elle a souligné que la désinformation ou les tentatives d'interdiction de termes universellement acceptés n'aident pas l'Iraq à parvenir à la stabilité et à la prospérité. En outre, elle a fait valoir que les droits et libertés inscrits dans la Constitution

iraquienne et la Déclaration universelle des droits de l'homme s'appliquent à tous les Iraquiens.

44. Conformément au mandat de la Mission, la Représentante spéciale s'est rendue en Türkiye et en Iran. Les 4 et 5 juillet, elle a rencontré à Ankara le Vice-Ministre des affaires étrangères de Türkiye et d'autres responsables. Du 29 au 31 juillet, la Représentante spéciale s'est rendue à Téhéran pour rencontrer le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et d'autres responsables. Lors de réunions avec le Vice-Ministre iraquien des affaires étrangères chargé des affaires bilatérales et le Vice-Ministre koweïtien des affaires étrangères, les 2 et 7 août respectivement, le Représentant spécial adjoint a proposé le soutien de la MANUI aux négociations entre l'Iraq et le Koweït sur la démarcation de leur frontière maritime.

45. Le 12 juin, la Représentante spéciale a pris la parole à Bagdad lors d'une rencontre consacrée à la vision de l'Iraq pour le camp de Hol. La rencontre, à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement et des membres de la communauté diplomatique, était présidée par le Conseiller pour la sécurité nationale. Dans son discours, la Représentante spéciale a encouragé une forte coordination entre toutes les parties prenantes gouvernementales en vue de rapatrier les citoyens iraqiens du nord-est de la République arabe syrienne et a annoncé qu'un nouveau plan à l'échelle du système des Nations Unies était en cours d'élaboration pour soutenir les efforts du Gouvernement à cet égard. En outre, elle a demandé aux États de la communauté internationale de continuer d'aider l'Iraq, notamment en rapatriant leurs propres ressortissants.

46. La Mission a continué à maintenir les changements climatiques au rang des priorités politiques, en complétant les conseils et l'appui techniques fournis par l'équipe de pays des Nations Unies. Le 5 juin, le Représentant spécial adjoint a participé à une table ronde tenue à Bagdad sur les changements climatiques et le rôle de la société civile, au cours de laquelle l'accent été mis sur l'importance d'une action conjointe du Gouvernement et des organisations non gouvernementales et internationales dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation.

B. Assistance électorale

47. La MANUI a poursuivi ses activités d'assistance électorale alors que la Haute Commission électorale indépendante poursuivait les préparatifs des élections aux conseils provinciaux, qui sont prévues le 18 décembre 2023.

48. Le 11 juin, la Commission a adressé une lettre à la Représentante spéciale pour lui demander un soutien dans divers domaines, notamment la technologie électorale, les opérations électorales, les affaires juridiques, l'éducation des électeurs et la participation des parties prenantes. La MANUI, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, élabore un ensemble de mesures d'appui visant à renforcer les activités d'assistance électorale des Nations Unies. Le 5 juillet, le Représentant spécial adjoint a informé la communauté diplomatique en Iraq de l'évolution de la situation concernant les élections et a encouragé la poursuite de l'appui international aux processus électoraux en Iraq.

49. Les préparatifs techniques des élections aux conseils provinciaux ont progressé, conformément au calendrier électoral, notamment l'enregistrement des entités politiques, la présentation des listes de candidats et la mise à jour des registres biométriques d'inscription des électeurs. En outre, la Commission a élaboré, avec

l'appui de la MANUI, des spécifications techniques pour l'achat de matériel et de services électoraux, notamment des bulletins de vote, des kits électoraux, des caméras et l'audit externe des technologies de l'information. Les appels d'offres pour ces matériels et services électoraux sont en cours.

50. Entre mai et juin 2023, la MANUI, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a organisé 16 ateliers dans les provinces de Bagdad, Bassora, Erbil, Dahouk et Souleïmaniyé à l'intention du personnel de la Commission et des représentants des organisations de la société civile afin de renforcer la coordination entre eux. Les thèmes abordés comprenaient notamment l'inscription des électeurs, le suivi et l'évaluation, les procédures électorales, la sécurité des élections et l'informatique pour la gestion des résultats électoraux.

51. La MANUI a continué d'aider le Gouvernement de la Région du Kurdistan et la Haute Commission électorale indépendante à faire avancer les préparatifs des élections législatives dans la Région du Kurdistan. Le 15 juin, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq a tenu une réunion avec le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante à laquelle a participé la Représentante spéciale afin de discuter des conditions nécessaires à la tenue des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq. À cet égard, la MANUI, à la demande de la Commission, recense les différentes formes d'appui qu'elle pourrait apporter à la Commission.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

52. Du 1^{er} avril au 31 août, la MANUI a recensé 34 incidents qui ont fait au moins 59 victimes parmi les civils (24 morts, dont sept enfants et une femme, et 35 blessés, dont huit enfants et quatre femmes). La majorité des décès parmi les civils sont à attribuer à des restes explosifs de guerre, suivis des engins explosifs improvisés, de tirs d'armes légères et d'attaques aériennes.

53. En mai, la MANUI a enregistré l'exécution de 10 prisonniers adultes de sexe masculin condamnés pour des infractions liées au terrorisme en vertu de l'article 4 de la loi antiterroriste (n° 13 de 2005) dans la prison centrale de Nassiriyé et le complexe pénitentiaire d'Adala. Quatre autres prisonniers ont été exécutés en juillet.

54. Du 6 au 9 août, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué une mission officielle en Iraq. À Bagdad, Bassora et Erbil, il a rencontré de hauts responsables du Gouvernement, du parlement et de la justice, ainsi que des représentants de la société civile, notamment des femmes défenseuses des droits humains, des défenseurs de l'environnement, des journalistes, des avocats et des artistes. Au cours de sa visite, le Haut-Commissaire a fait part de ses inquiétudes quant au rétrécissement de l'espace civique et a encouragé le Gouvernement à protéger les journalistes, les militants et les défenseurs des droits de l'homme contre l'intimidation et l'ingérence. En outre, il a salué l'engagement pris par le Gouvernement de relever les défis posés par les changements climatiques et a souligné la nécessité d'une réforme de la législation et des politiques, d'un renforcement des capacités et d'une sensibilisation dans ce domaine. Le Haut-Commissaire a également déclaré que les termes « genre » et « autonomisation des femmes » ne sont en contradiction avec aucune culture, religion ou tradition, et il souligné la nécessité d'augmenter le nombre de femmes aux postes de décision et de prendre des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Entre autres messages clés, il a exhorté le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité des disparitions forcées à l'issue de sa récente visite en Iraq et a demandé au Gouvernement de déclarer un moratoire sur l'application de la peine de mort.

55. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information sur les violations graves des droits de l'enfant commises en temps de conflit) a confirmé 23 violations graves commises à l'encontre de 19 enfants (14 garçons et 5 filles), notamment le meurtre de six garçons et d'une fille et la mutilation de sept garçons et d'une fille par des restes explosifs de guerre, l'enlèvement de trois filles et les violences sexuelles commises à leur rencontre par Daech, l'enlèvement d'un garçon par le PKK et l'attaque d'une école par des inconnus.

56. Le 26 juin, l'équipe spéciale a dispensé une formation sur la protection des enfants à 40 membres des Forces de mobilisation populaire, à l'appui du plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et à institutionnaliser la protection des enfants en Iraq. Grâce à la participation conjointe de la MANUI et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à la formation qu'ils ont dispensée, il a été créé, le 20 juin, une direction des droits de l'homme au sein des forces de mobilisation populaire, dont l'objectif est de promouvoir la protection de l'enfance et les droits de l'homme au sein de l'entité.

57. En mai et juin, la MANUI a discuté avec le pouvoir judiciaire des accusations portées contre des journalistes et des acteurs de la société civile qui ont conduit à l'autocensure sur les plateformes de médias sociaux.

58. Les 23 et 24 juin, la MANUI et le Forum des femmes journalistes ont organisé une séance de formation de deux jours à Bassora, à laquelle ont participé 20 femmes et qui visait à développer la capacité des femmes journalistes à intégrer les droits humains dans leurs reportages. Les 14 et 15 juillet, 23 femmes ont participé à une formation similaire à Najaf.

59. Les 15, 17 et 22 mai, trois tables rondes ont été organisées à Erbil à l'intention de 45 participants, dont 37 Asayish (forces de sécurité de la Région du Kurdistan), cinq procureurs généraux et trois juges d'instruction. Les tables rondes visaient à promouvoir et à améliorer la connaissance des droits des détenus et des accusés, y compris les garanties d'une procédure régulière, en vertu du droit iraquien et du droit international.

60. En mai et juin, la MANUI a organisé trois ateliers à Erbil, Dahouk et Souleïmaniyé, avec la participation de 53 fonctionnaires du Gouvernement de la Région du Kurdistan (19 femmes et 34 hommes). L'objectif de ces ateliers était de renforcer la coordination et de promouvoir l'application de mesures visant à amener les auteurs d'actes de violence contre les femmes en milieu familial à répondre de leurs actes. Les participants ont convenu de mettre en place un mécanisme de coordination avec les entités gouvernementales afin de renforcer la communication et les actions ciblées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

61. Le 19 juin, pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la Mission a organisé une manifestation à Erbil à laquelle ont assisté 34 participants (25 femmes et 9 hommes) de la société civile, du gouvernement et de la communauté internationale pour mettre en lumière l'impact plus large qu'a eu le recours à la violence sexuelle par Daech en Iraq contre les femmes des communautés chrétienne, shabak, turkmène et yazidi, ainsi que les expériences des femmes arabes sunnites qui ont été mariées de force à des combattants de Daech, afin de définir des programmes durables pour venir en aide aux survivantes.

62. Le 20 juin, la MANUI a organisé un dialogue sur le rôle des médias, y compris les médias sociaux, dans la lutte contre le discours de haine en Iraq. Y ont participé 43 personnes représentant le Cabinet du Premier Ministre, le Conseil supérieur de la magistrature, le Ministère de l'intérieur, la Commission des médias et de la

communication, la Haute Commission des droits de l'homme et divers groupes religieux et ethniques, ainsi que des militants de la société civile. Le dialogue a été organisé pour commémorer la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine, l'accent étant mis sur l'initiative Droits humains 75. Dans son intervention, la Représentante spéciale a insisté sur le fait qu'il n'y a pas que les mots qui sont en jeu, quel que soit le groupe qui fait l'objet de messages incendiaires et haineux. Le 7 juin, un groupe de 14 jeunes avocats a participé à un événement organisé à Kirkouk et visant à promouvoir la sensibilisation à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

63. La MANUI a organisé plusieurs manifestations dans le cadre de l'initiative Droits humains 75, notamment une à Erbil le 25 juillet sur la diversité en tant qu'outil de promotion et de protection des droits humains, l'accent étant mis sur les droits des minorités. Les 28 participants (15 hommes et 13 femmes), d'origines ethno-religieuses diverses, provenaient d'organisations gouvernementales et de la société civile. Les participants ont discuté des principales dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatives aux droits des minorités, ainsi que des stratégies visant à renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes afin de promouvoir et de protéger les droits des minorités en Iraq.

64. Le 23 juillet, la MANUI, de concert avec le Ministère des migrations et des déplacements, le Ministère de l'intérieur, le bureau du Conseiller pour la sécurité nationale, l'UNICEF et d'autres organisations internationales, a effectué une mission au centre de réhabilitation Jadaa 1 afin d'évaluer la situation et les services fournis aux enfants revenant du camp de Hol en République arabe syrienne.

65. Les 7 et 14 août, la MANUI et TARKIB, une organisation non gouvernementale locale, ont organisé, à l'intention de 18 artistes irakiens, un atelier de collaboration sur des projets artistiques thématiques sur les droits des femmes, les changements climatiques et la pénurie d'eau et les perspectives de la génération d'après 2003. L'atelier visait à sensibiliser aux questions urgentes sous l'angle des droits de l'homme dans le cadre de l'initiative Droits humains 75.

66. Le 5 juillet, la MANUI a organisé à Erbil une table ronde sur l'espace civique, avec la participation de 31 représentants (5 femmes et 26 hommes) des services de sécurité et de la société civile, y compris des journalistes, des militants et des représentants d'organisations non gouvernementales. Cette table ronde s'inscrivait dans le cadre d'une initiative visant à offrir une plateforme de dialogue entre les forces de sécurité et la société civile afin de promouvoir le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

67. Des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de renforcer la cohérence entre les piliers Action humanitaire et Développement, en plus de trouver une solution durable, et d'aider les autorités à réaliser des progrès dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies ont continué à travailler avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan en vue de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées et les rapatriés et de faire progresser les efforts de développement, tout en renforçant la capacité des pouvoirs publics à mener la transition. Dans le même temps, les déficits de financement demeurent un défi et ont une incidence sur la satisfaction des besoins humanitaires critiques restants.

68. En août 2023, environ 1,15 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Iraq, tandis que 4,83 millions d'Iraquiens sont retournés dans leur

région d'origine depuis avril 2015. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 317 localités dans sept provinces sont des zones n'ayant enregistré aucun retour, principalement en raison des problèmes de sécurité et de la destruction des habitations. Depuis mai 2021, 1 383 familles en tout (5 565 personnes : 3 237 femmes et 2 328 hommes) venant du camp de Hol sont arrivées au centre Jadaa 1. Sur ce chiffre, 839 familles (61 %), comptant 3 364 personnes (1 924 femmes et 1 440 hommes), ont depuis quitté le centre et sont retournées dans leur région d'origine ou dans d'autres régions d'Iraq. L'OIM continue d'appuyer le processus des retours à Jadaa 1 et de répondre à l'augmentation des menaces pesant sur la protection dans le centre en collaborant avec les représentants du Gouvernement, les acteurs de la protection, la direction du centre et les réseaux tribaux.

69. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué d'axer davantage son action sur le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire. Au cours de la période considérée, le Ministère de la santé et l'OMS ont poursuivi leur action visant à mettre à profit les acquis de la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) pour mettre en place un système de santé plus résilient. L'OMS a également soutenu la mise en place de services de soins de santé primaires résilients pour les communautés d'accueil, les personnes déplacées et les réfugiés.

70. Le Service de la lutte antimines a enlevé des engins explosifs sur une superficie de 578 009 m² dans les provinces de Bassora et de Ninive. La sensibilisation continue menée par le Service a contribué à la décision, prise en juin par le Gouvernement iraquien, d'allouer des crédits budgétaires au déminage opérationnel, ce qui est indispensable pour mener des opérations soutenues de relevé et de déminage. Le Service a également continué à renforcer les capacités du Ministère de l'intérieur en matière de localisation et de neutralisation des engins explosifs, en dispensant des cours de formation des formateurs à trois femmes et 19 hommes.

71. Le PNUD, en coordination avec le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, a soutenu l'élaboration en cours du rapport de l'Iraq sur les objectifs de développement durable, en prévision de la participation du pays au Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en septembre. Le rapport, qui se fonde sur le plan Iraq Vision 2030, met l'accent sur les changements climatiques, la protection sociale, l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

72. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à collaborer avec le Gouvernement iraquien pour relever les défis climatiques et environnementaux. Elles ont soutenu le secteur agricole par la promotion de pratiques intelligentes face au climat et la restauration des marais et d'autres écosystèmes. Les organismes des Nations Unies ont également aidé les populations déplacées par les changements climatiques en contribuant à renforcer les mécanismes de protection sociale et l'accès aux services et en développant des moyens de subsistance durables.

73. Le 22 mai, conformément à l'engagement pris par le Premier Ministre à la Conférence de Bassora sur le climat de planter cinq millions d'arbres, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé une pépinière de mangroves à Bassora avec la participation de jeunes et de pêcheurs locaux. Des représentants du Gouvernement iraquien et de la communauté internationale, dont la Représentante spéciale, ont assisté à l'événement. En outre, le PAM a soutenu les initiatives iraqiennes en matière de gestion de l'eau, notamment en aidant le Ministère des ressources en eau et le Centre Al-Raed des techniques d'irrigation intelligentes à recueillir des données et à mener des recherches sur la pénurie d'eau, ainsi qu'à promouvoir des techniques d'irrigation modernes.

74. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi la mise en œuvre de projets visant à renforcer la résilience des communautés, notamment pour les rapatriés et les personnes touchées par les changements climatiques et la pénurie d'eau. À cet égard, la FAO a appliqué des méthodes telles que l'action anticipative, les écoles d'agriculture, l'agriculture intelligente face au climat, la gestion de l'eau à la ferme et la gestion des petites entreprises agroalimentaires. En outre, la FAO et le Ministère de l'agriculture ont travaillé au renforcement des services vétérinaires et à l'augmentation de la productivité et de la durabilité du secteur agricole. Le 15 juin, la FAO a lancé une application numérique qui fournit aux agriculteurs des informations agricoles essentielles.

75. Le 3 juin, le Ministère du commerce, dans le cadre de son projet de réforme de la sécurité sociale mis en œuvre avec l'appui du PAM, a lancé, une initiative numérique visant à réformer le système de distribution publique dans la province de Najaf. Le Ministère prévoit d'étendre l'initiative à l'ensemble du pays. En outre, le PAM a mené des activités de renforcement des capacités en vue d'assurer que le personnel du Ministère soit parfaitement formé et apte à diriger le processus de réforme.

76. En juin, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé la campagne « Victims' Voices, Silencing Terrorism » (« La voix des victimes, pour faire taire le terrorisme »), qui présente des récits de victimes sur la résilience. La campagne a contribué à proposer un discours différent de celui des groupes terroristes, en sensibilisant à la résilience des victimes du terrorisme et à l'importance de faire entendre leur voix à travers un message de paix. L'ONUDC et le PNUD ont prêté appui à l'Office de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'Iraq. Leur appui a aidé l'Office à adhérer au groupe Egmont des cellules de renseignement financier le 5 juillet. La qualité de membre du groupe Egmont permettra à l'Office de mieux sécuriser les canaux de communication avec les autres cellules d'enquête financière.

77. En mai et juin, le PNUD a organisé des formations spécialisées pour les avocats, les enquêteurs, les juges et d'autres représentants d'organes de l'État, afin de renforcer leur capacité de prévenir et d'enquêter sur la corruption et d'intenter des poursuites (avocats) et de juger (juges) les affaires de corruption.

78. En juin, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a obtenu l'approbation du Ministère de la santé pour un plan d'action chiffré en matière de planification familiale et a élaboré une série de notes d'information thématiques, notamment sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Entre janvier et juin, le FNUAP a sensibilisé 6 400 personnes aux droits des personnes handicapées dans la province de Ninive et a formé des jeunes afin d'améliorer leurs compétences, leurs perspectives économiques et leur inclusion sociale. En juin, le FNUAP a présenté des procédures éducatives inclusives pour les adolescents et les jeunes handicapés aux centres de jeunes de la province de Ninive et au Ministère de la jeunesse et des sports. En outre, le FNUAP a fourni du matériel de formation professionnelle à des centres de jeunes dans les provinces de Bassora, Ninive et Qadissiyé. Le Fonds a également aidé le Gouvernement iraquien à finaliser la politique nationale en matière de population, qui a été lancée en juin et qui vise à renforcer les interventions nationales en matière de surpopulation et à soutenir les interventions fondées sur des données probantes.

79. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a soutenu la modernisation des procédures douanières iraquiennes en dispensant une formation au personnel du Ministère des finances comme première étape des préparatifs pour la mise en place d'un système automatisé de données douanières.

80. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé des formations sur la sécurité des journalistes et les questions connexes, notamment à l'intention de 160 juges irakiens, de 86 fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et de 184 journalistes. En outre, l'UNESCO et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont convenu d'établir un sous-mécanisme pour la sécurité des journalistes, ce qui a abouti à la création d'un comité spécialisé en juillet.

81. Le 28 mai, le comité directeur mixte du Gouvernement irakien et l'équipe de pays des Nations Unies ont eu des discussions sur les recommandations issues de l'atelier consacré à l'examen à mi-parcours du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024). Le Comité directeur mixte, qui supervisera la mise en œuvre du Plan-cadre, a mis l'accent sur l'appropriation conjointe du processus de mise en œuvre. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu de coordonner les calendriers et les prochaines étapes liées au Plan-cadre pour la période 2025-2029 et d'envisager la possibilité d'un partage des coûts pour la mise en œuvre du Plan-cadre.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de sécurité

82. Afin de permettre le bon déroulement des opérations des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mener ses activités de surveillance, d'ajuster les mesures de sécurité et les plans d'urgence, d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte et de diffuser des avis pour informer le personnel de l'évolution des conditions de sécurité.

83. Le Département a appuyé en moyenne 45 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé », et il a continué de veiller à ce que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises grâce à une coordination étroite avec le Gouvernement hôte.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

84. La MANUI a achevé le projet de remise en état de la rive du Tigre jouxtant le complexe intégré de la Mission à Bagdad, ce qui a permis d'améliorer l'environnement de la rive et de créer un espace pour les loisirs.

85. Un projet d'énergie solaire, est en cours d'exécution dans les locaux des Nations Unies à Bagdad, Erbil et Kirkouk. Le projet, qui vise à porter la part des énergies renouvelables à la moitié de la consommation totale, devrait être mené à bien d'ici à la fin de décembre 2023. Par ailleurs, la MANUI s'est associée à l'UNICEF pour moderniser les stations d'épuration de ces sites afin qu'il soit possible d'utiliser les eaux usées pour l'irrigation et à des fins techniques.

V. Observations

86. Je salue l'engagement ferme du Gouvernement irakien exprimé dans son programme ministériel en faveur de l'amélioration des services publics, de la mise en œuvre de réformes économiques et du renforcement de la confiance dans le secteur privé. J'espère que l'adoption d'une loi budgétaire permettra au Gouvernement de

transformer ces engagements de longue date en améliorations concrètes de la vie quotidienne de tous les Iraquiens.

87. Les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante pour avancer dans la tenue d'élections aux conseils provinciaux – les premières depuis 2013 – sont louables. Je rappelle combien il importe de permettre à la Commission d'organiser les élections de manière efficace et ordonnée et en temps voulu, tout en veillant à ce qu'elle conserve son indépendance, son intégrité et son professionnalisme dans l'accomplissement de son devoir constitutionnel. La MANUI est disposée à fournir un appui conformément à son mandat. J'invite la communauté internationale à rester engagée et à continuer de soutenir l'action menée par la Mission pour prêter appui aux processus électoraux iraqiens.

88. La décision de tenir les élections parlementaires reportées dans la Région du Kurdistan d'Iraq le 25 février 2024 marque une évolution positive. Les habitants de la Région ont le droit de choisir périodiquement leurs représentants au parlement de la Région du Kurdistan, dûment élus dans le cadre d'un processus électoral crédible, transparent et géré de manière professionnelle. L'ONU est disposée à aider la Commission à organiser ces élections en temps voulu et de manière ordonnée.

89. Des relations constructives entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sont essentielles pour garantir le progrès politique et économique de l'Iraq. J'encourage une fois de plus les deux parties à engager un dialogue institutionnalisé et structuré en vue de résoudre les questions en suspens, sur la base de la Constitution, et pour assurer le développement économique et la stabilité politique dans l'ensemble de l'Iraq.

90. Je me félicite des discussions constructives qui ont lieu entre le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement iraquien lors de la récente visite du Haut-Commissaire en Iraq. J'encourage le Gouvernement iraquien à faire fond sur les résultats de la visite, notamment en luttant contre l'impunité, en mettant en œuvre les recommandations du Comité des disparitions forcées et en donnant aux institutions judiciaires ainsi qu'à la Haute Commission des droits de l'homme d'Iraq les moyens de travailler avec efficacité et en toute indépendance. La volonté de l'Iraq d'envisager de ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est une mesure bienvenue. J'encourage le Gouvernement à envisager d'imposer un moratoire sur les exécutions en Iraq.

91. Je note avec inquiétude la récente augmentation de la désinformation liée aux tentatives des institutions de l'État d'interdire l'utilisation de termes universellement acceptés. Ces tentatives pourraient avoir une incidence négative sur l'égalité des sexes et conduire à l'intimidation et au harcèlement des militants des droits des femmes. Je demande à toutes les parties prenantes de permettre un débat respectueux et éclairé.

92. Les actes ciblant des symboles religieux, tels que les récentes destructions par le feu du Coran, exacerbent les tensions et contribuent à la discrimination et à la radicalisation. Le système des Nations Unies est déterminé à mettre pleinement en œuvre la résolution 53/1 du Conseil des droits de l'homme sur « la lutte contre la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ». J'appelle toutes les parties à respecter le droit à la liberté de religion, y compris les symboles des religions et le droit de réunion pacifique. Les dirigeants politiques et religieux ont un rôle particulièrement important à jouer en s'exprimant fermement contre les manifestations de haine religieuse et en indiquant clairement que le dialogue pacifique est la meilleure voie pour promouvoir la compréhension et

le respect mutuels, y compris le respect de la diversité, qui sont des éléments essentiels d'une société unie et résiliente. Par ailleurs, je rappelle que les locaux diplomatiques sont inviolables.

93. L'ONU reste disposée à soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement iraquien pour rapatrier ses ressortissants du camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne. Dans ce contexte, j'encourage la poursuite de la collaboration entre l'ONU et le Gouvernement iraquien en ce qui concerne les déplacements internes, l'Iraq jouant un rôle de premier plan.

94. L'ONU réaffirme son soutien en faveur de la satisfaction des besoins humanitaires actuels et de la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. J'invite le Gouvernement iraquien à veiller à ce que tous les besoins humanitaires soient satisfaits, notamment grâce à des allocations financières. J'exhorte la communauté internationale à rester déterminée à soutenir les priorités de développement de l'Iraq et de sa population.

95. Pour que l'Iraq reste résilient face aux changements climatiques et à la pénurie d'eau, il est impératif que la communauté internationale lui apporte une aide d'urgence. Je demande d'accroître l'appui technique consenti pour renforcer les efforts faits par l'Iraq en vue d'atténuer ces problèmes et de s'y adapter. Alors que nous reconnaissons la nature transfrontalière de ces problèmes, il est également urgent de favoriser la coopération régionale pour lutter collectivement contre les changements climatiques et la pénurie d'eau. Je suis heureux que la MANUI aide le Gouvernement iraquien à trouver des solutions pratiques et durables à ces questions complexes et urgentes.

96. Enfin, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel ils continuent de remplir le mandat confié à l'Organisation dans le pays.
